

## Projet de parc éolien Des Moulins – Phase 2 dans la MRC d'Avignon

Dossier : 6211-24-054

### Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 30 octobre au 14 décembre 2012

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de parc éolien Des Moulins – Phase 2 dans la MRC d'Avignon* par Énergie éolienne Des Moulins S.E.C. a pris fin le 14 décembre 2012. Conformément au mandat qui lui a été confié le 18 octobre 2012 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 30 octobre au 14 décembre 2012, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

---

---

## Le projet

### Justification et description

Énergie éolienne Des Moulins S.E.C., acquise par Invenenergy Wind Canada en 2011, souhaite implanter sept éoliennes d'une puissance de 3 MW chacune sur le territoire non organisé Ruisseau-Ferguson dans la MRC d'Avignon. Ces sept éoliennes complèteraient les 135,7 MW du parc éolien Des Moulins présentement en construction dans la MRC des Appalaches et permettraient ainsi de respecter le contrat d'approvisionnement de 156 MW conclu avec Hydro-Québec à la suite de son 2<sup>e</sup> appel d'offres d'énergie éolienne.

Le parc éolien qui couvre 5 502 ha serait entièrement situé sur des terres publiques à l'intérieur du domaine du parc éolien Le Plateau 2 aussi développé par Invenenergy Wind Canada. Le projet utiliserait 7,5 km de chemins existants et requerrait la construction de 13,1 km de nouveaux chemins. Les éoliennes seraient raccordées à une ligne d'Hydro-Québec de 315 kV par le poste électrique existant du parc éolien Le Plateau. Le coût du projet est évalué à 54 M\$ et la durée prévue de la période de construction est d'un an. La période d'exploitation de 20 ans devrait débuter en décembre 2013.

(Extrait du communiqué émis le 30 octobre 2012)

### Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent des renseignements colligés lors de la séance d'information. Ces préoccupations sont les suivantes :

#### **le démantèlement du parc :**

- les motifs justifiant un démantèlement du parc éolien à la fin du contrat de 20 ans signé avec Hydro-Québec pour l'achat de l'électricité produite par ce parc ;
- l'expertise du promoteur en matière de démantèlement de parc éolien ;
- la réutilisation des équipements du parc et des infrastructures ;
- le déroulement d'un démantèlement ;
- la remise en état des lieux ;
- l'obligation de création d'un fonds par le promoteur lié au possible démantèlement du parc, et ce, dès la dixième année d'exploitation ;

#### **les autres préoccupations :**

- la durée de vie des infrastructures proposées et la possibilité de moderniser les équipements le cas échéant ;
- la faisabilité de reconduire l'entente signée avec Hydro-Québec à la fin du contrat ;
- l'éventualité qu'il y ait un autre projet de parc éolien à proximité des installations de ce projet.

## Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans le centre de consultation suivant :

| Centre  | Adresse                                      |
|---|--|
| Bureau de la municipalité de L'Ascension-de-Patapédia | 70, rue Principale, L'Ascension-de-Patapédia |

## Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

## La parution des avis publics par le promoteur

| Dates            | Quotidiens | Hebdos régionaux |
|------------------|------------|------------------|
| 31 octobre 2012  | Le Soleil  |                  |
| 31 octobre 2012  | La Presse  |                  |
| 31 octobre 2012  |            | L'Aviron         |
| 14 novembre 2012 |            | L'Aviron         |

## Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

| Dates et événements  | Nombre d'envois  |                                    | Diffusion dans Internet |
|--|--|------------------------------------|-------------------------|
|  | Médias   | Groupes, municipalités ou citoyens |                         |
| 30 octobre 2012<br>Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information | Médias écrits et électroniques du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 259                                | Site du BAPE            |
| 21 novembre 2012<br>Rappel de la séance d'information aux médias   | Médias écrits et électroniques du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | Ne s'applique pas                  | Ne s'applique pas       |

## La séance d'information

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| <b>Date</b>                      | 21 novembre 2012   |
| <b>Lieu</b>                      | Salle municipale, 70, rue Principale, L'Ascension-de-Patapédia                     |
| <b>BAPE : Animation</b>          | M <sup>me</sup> Louise Bourdages, conseillère en communication                     |
| <b>Accueil et prise de notes</b> | M. Alexandre Corcoran-Tardif   |
| <b>Promoteur</b>                 | M. Frits de Kiewit, Invenergy Wind Canada<br>M. Francis Caron, PESCA Environnement |
| <b>Assistance</b>                | 19 personnes   |
| <b>Durée</b>                     | 1 h 15   |

## Les relations de presse

Un média était représenté à la séance d'information tenue à L'Ascension-de-Patapédia, soit *CHAU TV* du groupe TVA. Une entrevue a été accordée à ce média au lendemain de la séance d'information.

## La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation du dossier par le public. Le communiqué de presse du 30 octobre 2012 annonçant le début du mandat a été complètement repris par le site Web *Le Lézard*.

Pour sa part, *CBGA-Radio-Canada Matane* (radio, télévision et site Web) et la radio *CIEU-FM* de Carleton ont diffusé l'information sur le mandat du BAPE, la séance d'information, la demande d'audience publique, les activités du projet et les retombées économiques escomptées.

La station de télévision *CHAU TV* a fait un reportage en ondes et sur son site Web sur la séance d'information tenue à L'Ascension-de-Patapédia. Ce média présentait sommairement le projet, ses coûts et ses éventuelles retombées économiques ainsi qu'une des préoccupations soulevées par un citoyen concernant la localisation de son chalet entre deux éoliennes.

## Les communautés autochtones

Le promoteur a rencontré les représentants du Conseil de la nation Listuguj Mi'gmaq ainsi que le Secrétariat Mi'gmawei Mawioni (SMM) et il poursuit d'ailleurs les échanges avec ces représentants.

Le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) a demandé des précisions au promoteur afin de savoir si les discussions qu'il avait avec les représentants autochtones tenaient bien compte des distinctions à faire entre les composantes et les impacts de ce projet ainsi que ceux des projets de parcs éoliens Plateau 1 et Plateau 2 déjà soumis. De plus, le SAA a souligné qu'il serait souhaitable

que le promoteur documente les préoccupations qui lui ont été soumises et la façon dont il entendait en tenir compte.

Le MDDEFP a consulté le SMM. Il lui a fait parvenir le dossier complet et a continué d'alimenter le dossier au fur et à mesure que le promoteur acheminait de nouvelles réponses. Le MDDEFP a demandé les commentaires du SMM, commentaires qui devraient lui parvenir au courant du mois de décembre.

Québec, le 19 décembre 2012



Louise Bourdages, conseillère en communication

En collaboration avec Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication